



Maîtrise d'ouvrage



Réalisation des 21 lots constructibles

Route de Roumingou, 31 290 VIEILLEVIGNE

atelier **REC**
 s.a.r.l. d'architecture et d'urbanisme
 gérant : RECHATIN David Architecte DPLG
 13 bis, r. des Briquetiers - 31700 Blagnac - France
 Tél. : (33)5 34 36 12 88 - Fax : (33)5 34 36 12 87
 RCS Toulouse 438 985 889

Maîtrise d'oeuvre

Architecte



13 bis rue des Briquetiers, 31700 BLAGNAC
 Tel : 05 34 36 12 88 - Fax : 05 34 36 12 87

Maîtrise d'oeuvre VRD
 et espaces extérieurs



16 avenue Charles de Gaulle, bât. 8, 31130 BALMA
 Tel : 05 34 27 62 20 - Fax : 05 34 27 62 21

Programme des travaux

PA08-1

2223	Projet	PA	AUD			OB	29/09/2023
Affaire	Etat	Phase	Zone	Echelle	Indice	Chargé d'affaire	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
0 - GENERALITES	3
0.1 - OBJET DU PROGRAMME	3
0.2 - SITUATION DE L'OPERATION, SUPERFICIE DU TERRAIN	3
0.3 - DESTINATION DES TRAVAUX	3
0.4 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX	3
0.5 - NATURE DES TRAVAUX	3
0.6 - ANNEXES GRAPHIQUES.....	4
1 - VOIRIE	5
1.1 - TRACE	5
1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES.....	5
1.2.1 - <i>Voie partagée double sens – Coupe 1-1</i>	5
1.2.2 - <i>Voie partagée à sens unique – Coupe 2-2</i>	5
1.2.3 - <i>Voie à sens unique pour maillage du réseau viaire – Coupe 3-3</i>	5
1.3 - STRUCTURE DE LA VOIRIE	6
1.4 - STRUCTURE DE LA VOIRIE POUR MAILLAGE DU RESEAU VIAIRE	6
1.5 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS.....	6
1.6 - STRUCTURE DES ACCES AUX LOTS.....	7
1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX	7
1.8 - OUVRAGES DIVERS	7
1.8.1 - <i>Terrassements</i>	7
1.8.2 - <i>Potelets</i>	7
1.8.3 - <i>Signalisation</i>	7
1.8.3 - <i>Raccordement de la voirie</i>	8
2 - ASSAINISSEMENT	9
2.0 - TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	9
2.1 - RESEAU EAUX USEES	9
2.1.1 - <i>Collecteurs principaux</i>	9
2.1.2 - <i>Regards de visite</i>	9
2.1.3 - <i>Branchements particuliers</i>	9
2.1.4 - <i>Raccordement au réseau existant</i>	10
2.2 - RESEAU PLUVIAL	10
2.2.1 - <i>Collecteurs principaux</i>	10
2.2.2 - <i>Regards de visite</i>	10
2.2.3 - <i>Branchements particuliers</i>	10
2.2.4 - <i>Noue de collecte</i>	11
2.2.5 - <i>Bassin de rétention à sec A</i>	11
2.2.6 - <i>Bassin de rétention à sec B</i>	11
2.2.7 - <i>Ouvrage de régulation</i>	12
2.2.8 - <i>Ouvrage de rejet</i>	12
2.2.9 - <i>Raccordement sur réseau existant</i>	12
3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	13
3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	13
3.2 - CONDUITES	13
3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE.....	13
3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS	13
3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	14
3.6 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS.....	14

4 -	DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	15
4.1 -	PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE	15
4.2 -	RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN	15
4.3 -	BRANCHEMENTS PARTICULIERS	15
4.4 -	ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION	15
5 -	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	16
5.1 -	PRESCRIPTIONS GENERALES	16
5.2 -	RESEAU BASSE TENSION	16
5.3 -	CANDELABRES	16
5.4 -	RACCORDEMENT DU RESEAU	16
6 -	RESEAU TELEPHONE	17
6.1 -	PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE	17
6.2 -	ALVEOLES DE TRANSPORT	17
6.3 -	CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT	17
6.4 -	ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS	17
6.5 -	RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT	17
7 -	ESPACES VERTS	18

0 - GENERALITES

0.1 - OBJET DU PROGRAMME

Le présent programme a pour objet de définir la nature, la consistance et les principales caractéristiques techniques des travaux de voirie et réseaux divers que le Maître d'Ouvrage s'engage à réaliser pour la viabilité d'un terrain situé sur la commune de Vieilleville.

0.2 - SITUATION DE L'OPERATION, SUPERFICIE DU TERRAIN

Le terrain situé route de Romingou a une superficie totale de 1,9 ha environ.

0.3 - DESTINATION DES TRAVAUX

Le terrain est destiné à la réalisation d'un lotissement à usage d'habitation comportant 21 lots à bâtir destinés à la construction de logements individuels et leurs annexes.

0.4 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX

Cette opération sera réalisée en une tranche unique de travaux.

0.5 - NATURE DES TRAVAUX

Les différents travaux de voirie et réseaux divers décrits ci-après se composent de :

- 1 - Voirie,
- 2 - Assainissement,
- 3 - Alimentation en eau potable,
- 4 - Distribution d'énergie électrique,
- 5 - Eclairage extérieur,
- 6 - Téléphone,
- 7 - Aménagement des espaces libres.

0.6 - ANNEXES GRAPHIQUES

Les annexes graphiques jointes au présent programme des travaux sont les suivantes:

Annexe 01	Profil en travers type - Coupe 1.1	éch. 1/50
Annexe 02	Profil en travers type - Coupe 2.2	éch. 1/50
Annexe 03	Profil en travers type - Coupe 3.3	éch. 1/50
Annexe 04	Coupe de principe du bassin de rétention A	Schéma de principe
Annexe 05	Coupe de principe du bassin de rétention B	Schéma de principe
Annexe 06	Ouvrage de régulation	Schéma de principe

1 - VOIRIE

1.1 - TRACE

La voirie de l'opération projetée, dont le tracé est figuré sur le plan de composition n° PA 4.1 sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan voirie PA 4.2 et à celles définies ci-après.

1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

1.2.1 - Voie partagée double sens – Coupe 1-1

La voie de 6,50m d'emprise comprendra :

- une bande d'espace vert de 1,00m,
- une bande de roulement de largeur 5,50m traitée en enrobés et correspondant à l'emplacement dédié à la voirie partagée permettant la circulation des véhicules, des cycles et des piétons,

Conformément à l'annexe graphique n°01, la chaussée comportera une pente transversale de 0%.

1.2.2 - Voie partagée à sens unique – Coupe 2-2

La voie de 5,10m d'emprise comprendra :

- une bande d'espace vert de 1,00m,
- une bande de roulement de largeur 4,10m traitée en enrobés et correspondant à l'emplacement dédié à la voirie partagée permettant la circulation des véhicules, des cycles et des piétons,

Conformément à l'annexe graphique n°02, la chaussée comportera une pente transversale de 0%.

1.2.3 - Voie à sens unique pour maillage du réseau viaire – Coupe 3-3

La voie de 4,10m d'emprise comprendra :

- une chaussée à sens unique de circulation de largeur 4,10m,

Conformément à l'annexe graphique n°03, la chaussée comportera une pente transversale de 2%.

1.3 - STRUCTURE DE LA VOIRIE

La chaussée sera réalisée conformément aux annexes graphiques n°01 et n°02 selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,15m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.4 - STRUCTURE DE LA VOIRIE POUR MAILLAGE DU RESEAU VIAIRE

Le maillage du réseau viaire sera réalisé conformément à l'annexe graphique n°03 selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de roulement : graves concassées 0/20 de 0,15m d'épaisseur,

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.5 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS

Les stationnements seront réalisés selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,17m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.6 - STRUCTURE DES ACCES AUX LOTS

Les accès aux lots seront réalisés selon la structure définie ci-après:

- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,30m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobé à chaud 0/10 de 0.04m d'épaisseur.

NOTA : En variante, les accès aux lots pourront être traités en béton.

1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX

Les bordures et caniveaux seront du type suivant :

- T2 en limite de la voirie,
- P1 en limite d'accès aux lots et de la voirie pour maillage du réseau viaire,
- Caniveau avec grille fonte de la classe D400.

Tous les éléments seront de la classe U.

L'ensemble des bordures et caniveaux sera établi sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m3 et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

Des épaulements béton seront réalisés pour le calage des bordures et caniveaux jusqu'aux 2/3 de leur hauteur.

1.8 - OUVRAGES DIVERS

1.8.1 - Terrassements

Une partie des terres provenant des déblais des voiries et des tranchées sera régalée sur l'ensemble des parcelles et des espaces verts. Les terres excédentaires ou non réutilisables seront évacuées à la décharge publique.

1.8.2 - Potelets

Des potelets bois seront mis en place au droit des espaces verts bordant la chaussée afin d'éviter que les véhicules ne stationnent dans les espaces verts et noues de rétention.

1.8.3 - Signalisation

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

1.8.3 - Raccordement de la voirie

La voirie de l'opération sera raccordée sur la route de Romingou conformément aux prescriptions des services de la commune.

1.8.4 - Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères se fera depuis l'aire conteneurs située à l'entrée de l'opération. Le nombre et le type de conteneurs sera conforme aux prescriptions de la communauté de communes des Terres du Lauragais.

2 - ASSAINISSEMENT

2.0 - TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur les plans n° 8.2 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de Vieillevigne, du concessionnaire et aux dispositions suivantes :

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif et comprendra donc deux réseaux gravitaires distincts :

- un réseau eaux usées destiné à collecter les eaux vannes et les eaux ménagères provenant des habitations,
- un réseau pluvial destiné à collecter les eaux de ruissellement de la voirie et des parcelles.

2.1 - RESEAU EAUX USEES

2.1.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de la classe CR8 et de diamètre 200 mm.

La pente minimale des collecteurs sera de 5 mm/ml.

2.1.2 - Regards de visite

Les regards de visite prévus sur le réseau au changement de pente ou de direction auront un espacement maximum de 55m en partie rectiligne.

Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

2.1.3 - Branchements particuliers

Les branchements particuliers permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe CR8 et de diamètre 160 mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal, au niveau des cunettes des regards de visite ou par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés.

Ces regards construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm seront obturés par des tampons fonte série trottoirs à fermeture hydraulique.

Nota : le lotisseur mettra en place les collecteurs de branchement jusqu'à 1,00m au-delà de la limite de propriété.

2.1.4 - Raccordement au réseau existant

Le réseau d'eaux usées de cette opération sera raccordé sur l'extension du réseau eaux usées projeté étendu depuis la STEP.

2.2 - RESEAU PLUVIAL

2.2.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux béton centrifugé armé série 135 A et similaire, à joints caoutchouc.

Le diamètre des collecteurs est indiqué sur le plan n° PA 8.2 ci-annexé.

2.2.2 - Regards de visite

Les regards de visite seront réalisés conformément aux dispositions du paragraphe 2.1.2.

Ces regards seront équipés de tampons fonte série chaussée.

2.2.3 - Branchements particuliers

Les branchements particuliers seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de diamètre 200 m.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés placés à l'extérieur des lots. Ces regards construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm seront obturés par des tampons fonte série trottoir.

Nota : le lotisseur mettra en place les collecteurs de branchement jusqu'à 1,00m au-delà de la limite de propriété.

2.2.4 - Noue de collecte

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant, un volume de rétention des eaux de pluie sera mis en place par l'intermédiaire de deux bassins de rétention à sec. Afin de dépolluer les eaux pluviales issues des voiries, elles seront décantées dans les deux bassins de rétention. Pour ce faire elles seront collectées de manière superficielle dans les noues parallèles aux voiries et dirigées vers les bassins de rétentions.

La profondeur d'eau maximale dans les noues sera de 0,30m avec des pentes de talus d'environ 25% (4H/1V).

En fond de noue il sera réalisé une tranchée drainante équipée d'un drain de diamètre 300mm. De largeur 0.50m et d'une profondeur de 0.80m, elle sera entourée par un géotextile enveloppant un gravier roulé 20/40 (porosité 41%) et de 0.20m de mélange terre-pierre. Elles permettront de collecter les eaux pluviales des lots à bâtir.

2.2.5 - Bassin de rétention à sec A

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant, un volume de rétention des eaux de pluie sera mis en place par l'intermédiaire de deux bassins de rétention à sec.

La hauteur d'eau du bassin de rétention A sera de 0,50m maximum, avec des pentes d'environ 17% (6H/1V).

Le bassin aura une capacité utile de stockage et des dimensions conformes au plan « Assainissement » PA 8.2.

2.2.6 - Bassin de rétention à sec B

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant, un volume de rétention des eaux de pluie sera mis en place par l'intermédiaire de deux bassins de rétention à sec.

La hauteur d'eau du bassin de rétention B sera de 0,30m maximum, avec des pentes d'environ 17% (6H/1V).

Le bassin aura une capacité utile de stockage et des dimensions conformes au plan « Assainissement » PA 8.2.

2.2.7 - Ouvrage de régulation

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux de pluie sur le milieu existant, il sera réalisé un stockage des eaux pluviales par l'intermédiaire de bassins de rétention à sec, de tranchées drainantes de rétention.

Un ouvrage de régulation conforme aux prescriptions du concessionnaire sera mis en place afin de réguler le débit des eaux de pluie recueillies et d'assurer la mise en charge des ouvrages.

Cet ouvrage sera en béton armé et équipé d'une vanne murale manœuvrable, d'une cloison béton servant de surverse et d'un orifice de fuite. Une décantation de 0.20 m sera mise en place sur l'intégralité de la surface de la chambre amont. Un dégrillage conforme aux prescriptions du concessionnaire sera mis en place en amont de l'orifice de fuite.

Il sera visitable par l'intermédiaire de deux tampons fonte série chaussée de diamètre 600mm placés en diagonale.

2.2.8 - Ouvrage de rejet

Un ouvrage de rejet en béton armé sera réalisé au point de rejet pour éviter tout affouillement. Un clapet anti-retour sera également mis en place. Des enrochements bétonnés seront placés de part et d'autre de l'ouvrage.

2.2.9 - Raccordement sur réseau existant

Le réseau pluvial de l'opération projetée sera rejeté au réseau ruisseau existant.

3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des pièces de fontainerie et robinetterie sont figurés sur le plan n° PA 8.3 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de Vieillevigne et du concessionnaire.

3.2 - CONDUITES

Les conduites principales de diamètre inférieur ou égal à 100mm seront en CPV série 16b.

Ces conduites seront établies sous chaussées et trottoirs à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini.

3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE

Les robinets vannes de sectionnement seront posés sous regards obturés par des tampons fonte série lourde de 0,60m de diamètre du type série chaussée.

La bouche d'arrosage sera du type agréé par le concessionnaire.

Les vidanges seront du type agréé par le concessionnaire.

3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- un collier de prise en charge,
- un robinet de prise en charge, type PAM 53 avec bouche à clé complète : la tête des bouches à clé sera de type série lourde 13 kg verrouillable,
- une conduite PVC de diamètre 19/25 établie jusqu'à 0,20m à l'intérieur de la niche à compteur et obturée par un bouchon laiton,
- une niche à compteur conforme aux prescriptions du concessionnaire.

Pour les traversées de chaussée, les conduites de branchements particuliers seront posées sous gaines CPV de diamètre 53/63.

3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée à partir d'un poteau d'incendie existant situé à l'intersection de la route de Romingou et du Chemin de la Thésauque.

3.6 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS

Le réseau intérieur de l'opération sera raccordé sur la conduite Ø63 PVC existant route de Romingou.

4 - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

4.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau de distribution d'énergie électrique de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.4 ci-annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions ENEDIS et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

4.2 - RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de phase de 240, 150 et 95 mm² Aluminium.

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement à une profondeur de 0,80m. Ils seront posés dans un fourreau de protection sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sabline de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble.

Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre intérieur 150 mm établis à 1,00 m de profondeur minimum.

Un grillage avertisseur en plastique rouge sera mis en place à 0,30m au-dessus de la génératrice supérieure des câbles.

Les accessoires de raccordement seront soit des raccordements modulaire basse tension type REMIC sur socle, soit des grilles d'étoilement. Ces grilles seront placées dans des socles en matière plastique de type équipable.

4.3 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble armé de type HN 33 s 33 Aluminium. Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 50 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type S20 placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

4.4 - ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension de l'opération aura pour origine un élément de coupure à l'entrée de l'opération, à proximité du lot n°21.

5 - ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés sur le plan n° PA 8.5 annexé sera exécuté conformément aux prescriptions de la Commune de Vieillevigne et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

5.2 - RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type 4X10 mm² U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø90mm et câblé cuivre 25 mm².

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement ou la chaussée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

La profondeur de la tranchée sera de 1,00m sous trottoir et 1,20m sous chaussée.

5.3 - CANDELABRES

Le modèle de candélabre sera de hauteur de feu 5,00m et conforme à la réglementation PMR.

Les luminaires mis en œuvre permettront une réduction de la pollution lumineuse nocturne (Horloge astronomique, variateurs de puissance et lampes à basse consommation).

Le choix définitif des candélabres sera arrêté avant tous travaux avec les services techniques de la ville de Vieillevigne et le SDHEG et leur position sont données à titre indicatif et seront définitives à l'issue des études d'éclairage et d'exécution.

5.4 - RACCORDEMENT DU RESEAU

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération sera raccordé sur l'armoire de commande extérieure située à l'entrée de l'opération, à proximité du lot n°21.

6 - RESEAU TELEPHONE

6.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.6 ci-annexé sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions de ORANGE.

6.2 - ALVEOLES DE TRANSPORT

Les alvéoles de transport seront en PVC de diamètre 42/45.

Ces alvéoles seront établies sous la bande de croisement avec une charge minimum de 0,80m.

Dans tous les cas, un grillage avertisseur sera posé à 0,30m minimum au-dessus des alvéoles.

Elles seront posées sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur et enrobées de sabline jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

En traversée de chaussée, ces alvéoles seront enrobées de béton.

6.3 - CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Elles seront obturées par une ou plusieurs plaques métalliques d'un modèle agréé par la Subdivision des Télécommunications.

Les chambres de raccordement seront en outre équipées d'un bornier PVC, placé en limite de lot au droit de la chambre.

6.4 - ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comporteront :

- deux alvéoles de distribution issues d'une chambre de raccordement,
- un regard préfabriqué en béton 0,30mx0,30mx0,30m muni d'un dalot en béton et placé à l'intérieur des lots en limite de propriété.

La nature des alvéoles de distribution et les caractéristiques de pose seront identiques à celles des alvéoles de transport.

6.5 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT

Le réseau intérieur de l'opération sera raccordé sur le réseau existant situé route de Romingou.

7 - ESPACES VERTS

Les espaces verts de l'opération seront aménagés conformément au plan n°4.1 et à la note de présentation n° PA 2 joints au présent dossier.

Les espaces libres seront agrémentés d'arbres de haute tige disposés de façon libre ou en alignement et de massifs arbustifs.

Un plan d'espace vert détaillé comportant les arbres de haute tige, les haies bocagères et les zones engazonnées sera établi après concertation avec la commune de Vieillevigne.

- ① 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ② 0.15 m Graves concassées 0/20
- ③ 0.50 m Tout venant 0/80
- ④ Drain Ø300

NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif.
La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

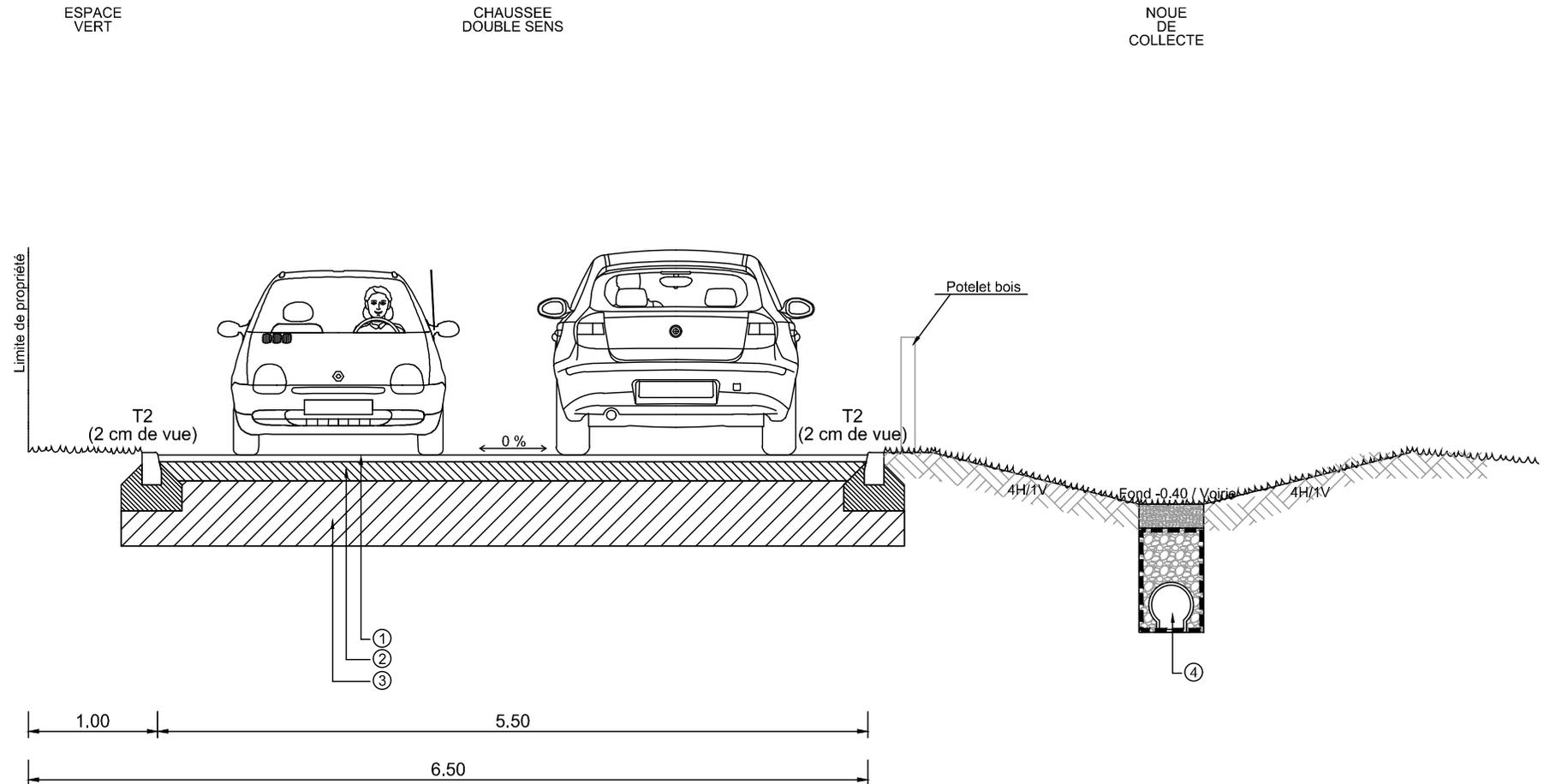
PROFIL EN TRAVERS TYPE

COUPE ① - ①

EMPRISE TOTALE 6.50m

ANNEXE 01

DATE	25.07.2023
INDICE	A
ECHELLE	1/50



- ① 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ② 0.15 m Graves concassées 0/20
- ③ 0.50 m Tout venant 0/80
- ④ Drain Ø300

NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif.
La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

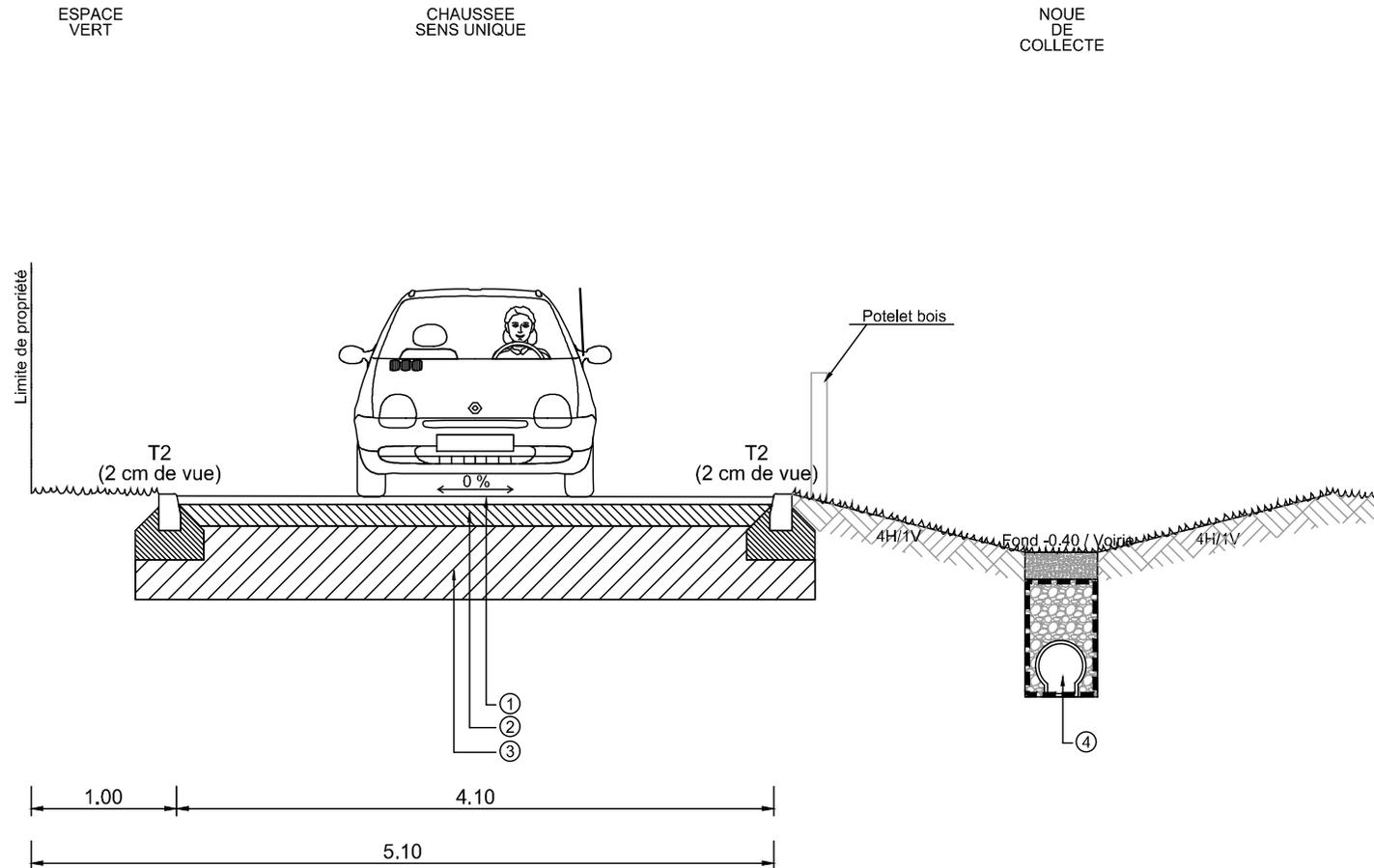
PROFIL EN TRAVERS TYPE

COUPE ② - ②

EMPRISE TOTALE 5.10m

ANNEXE 02

DATE	25.07.2023
INDICE	A
ECHELLE	1/50



- ① 0.15 m Graves concassées 0/20
- ② 0.50 m Tout venant 0/80
- ③ Drain Ø300

NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif.
La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

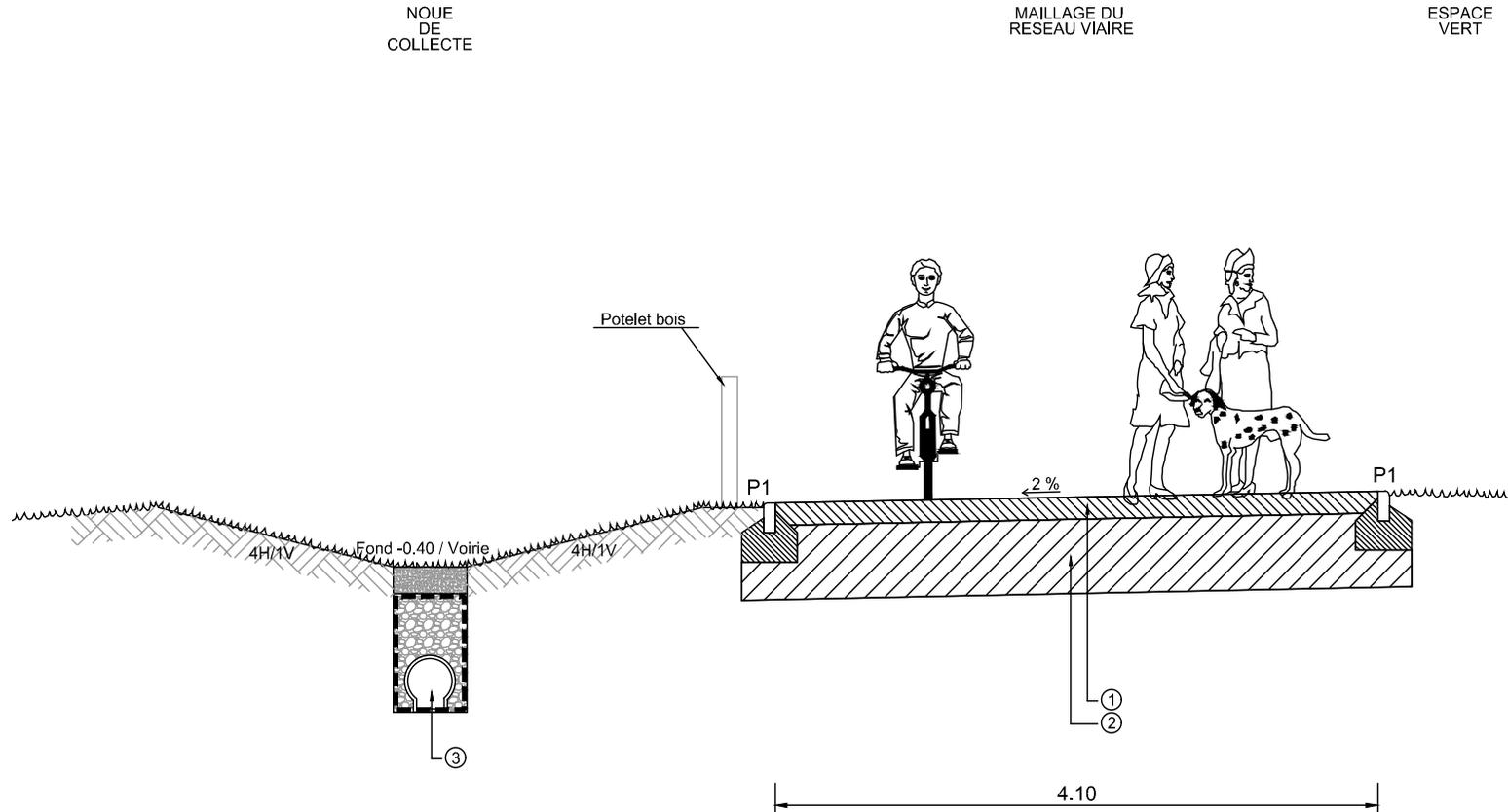
PROFIL EN TRAVERS TYPE

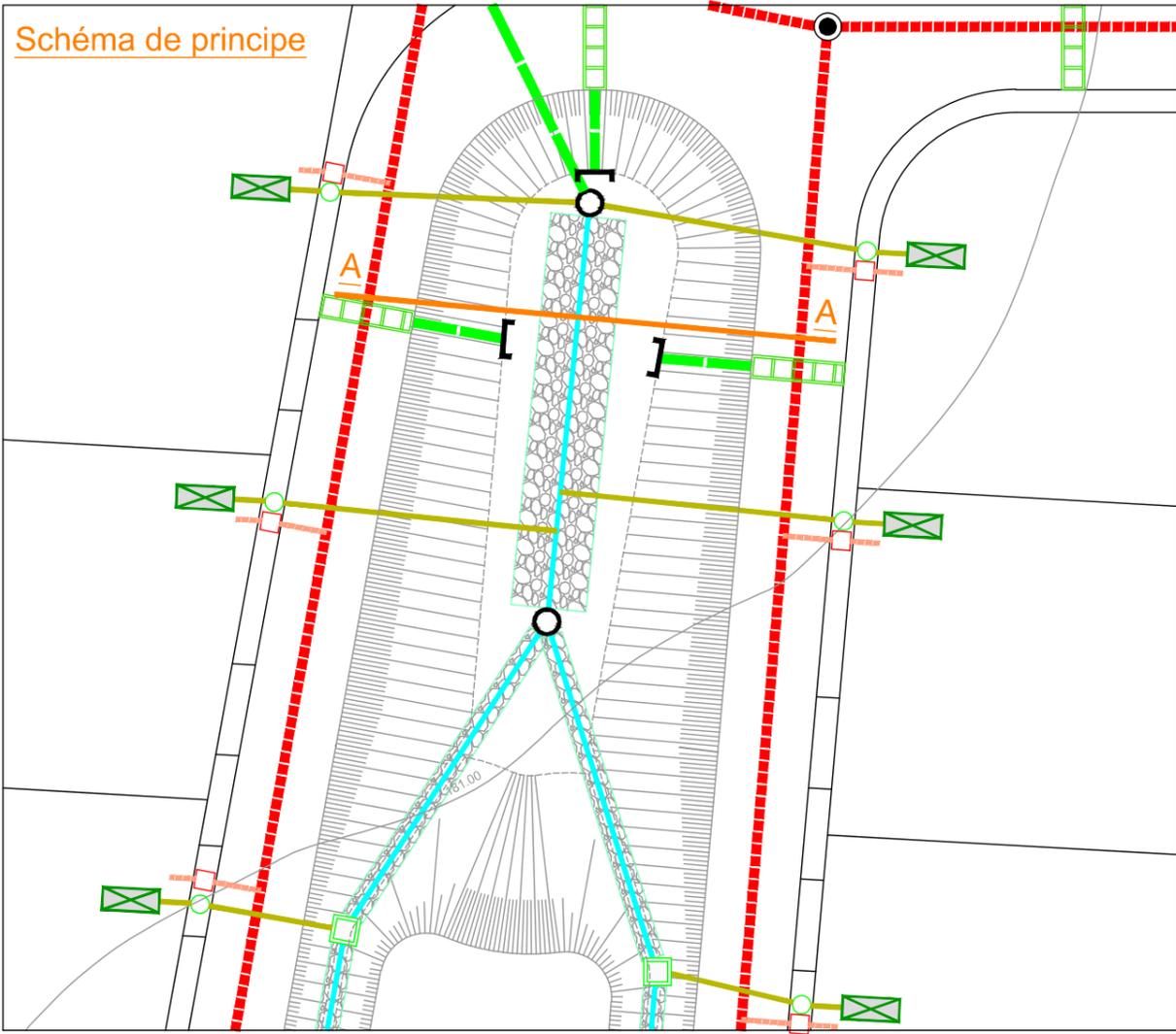
COUPE ③ - ③

EMPRISE TOTALE 4.10m

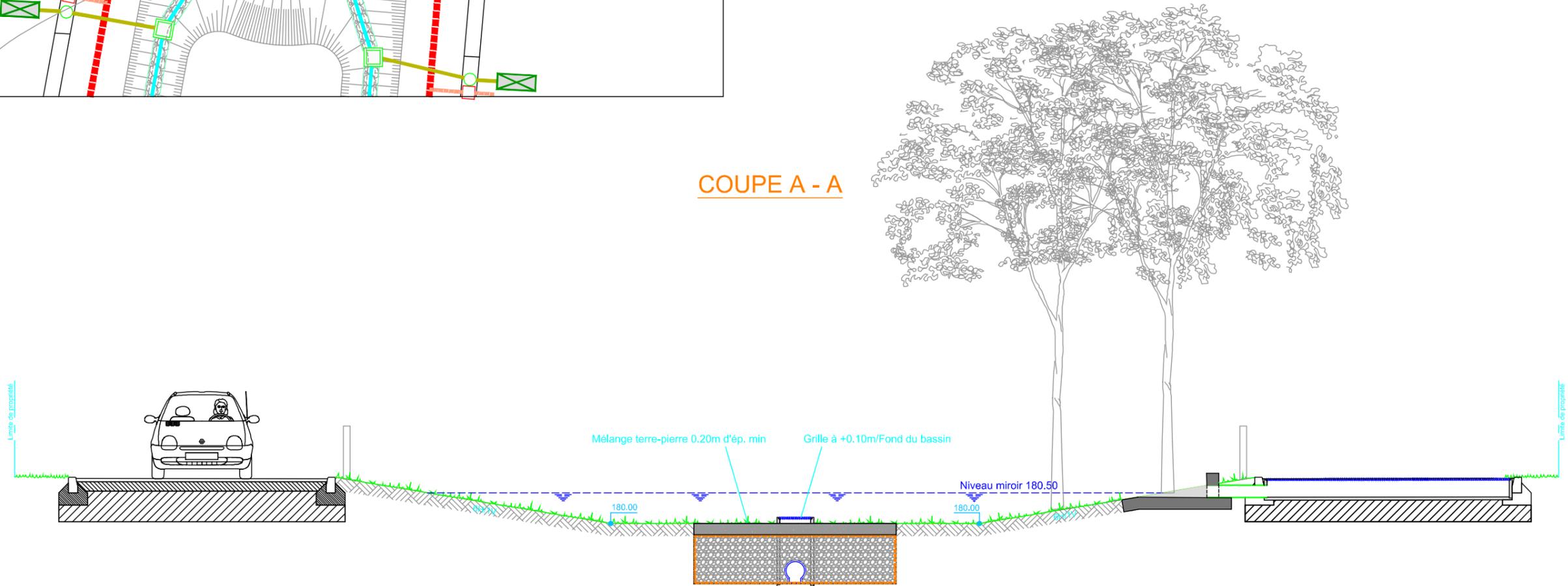
ANNEXE 03

DATE	25.07.2023
INDICE	A
ECHELLE	1/50

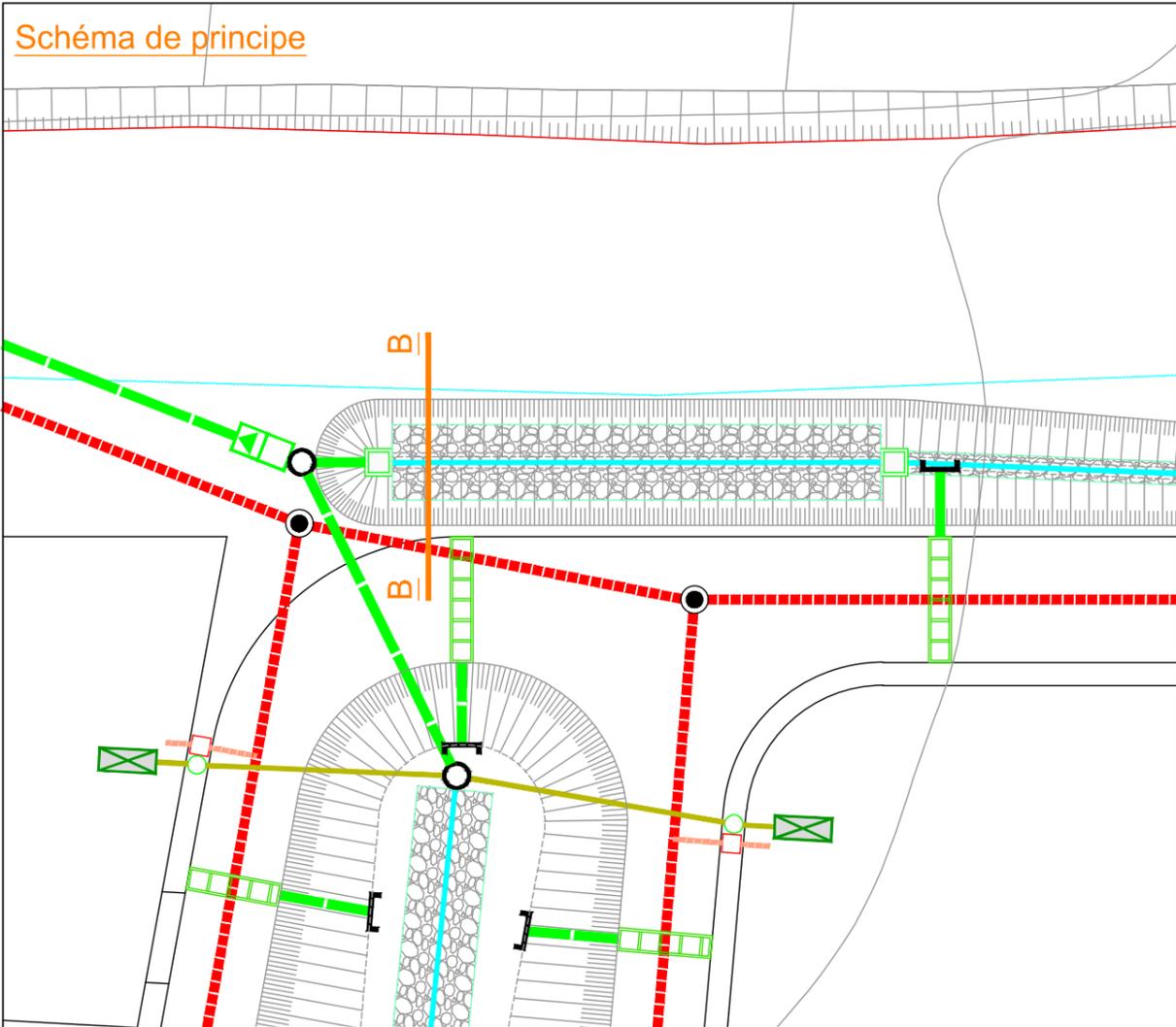




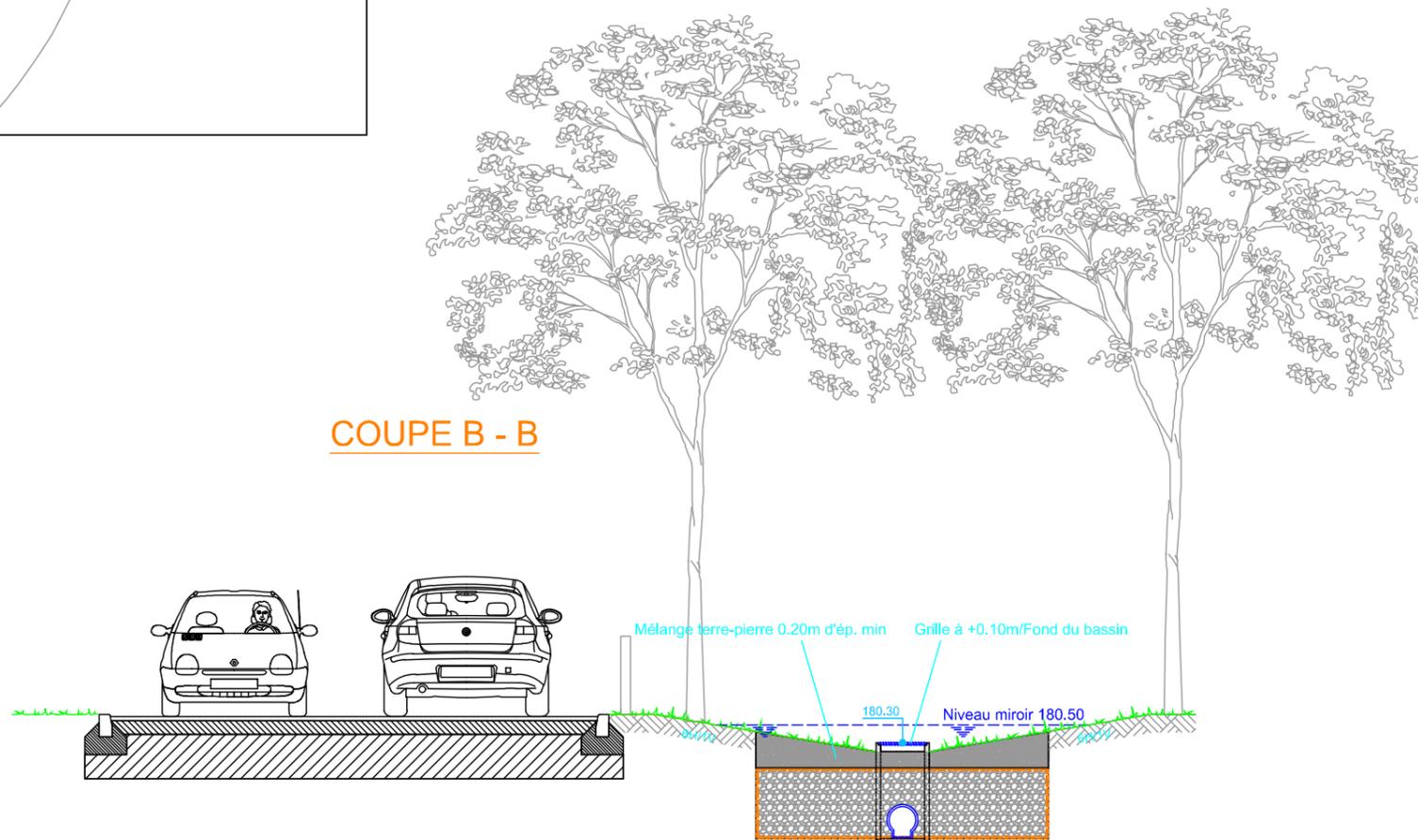
COUPE A - A



ANNEXE 04	PROJET DE LOTISSEMENT
Schéma de principe	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE RETENTION A



COUPE B - B



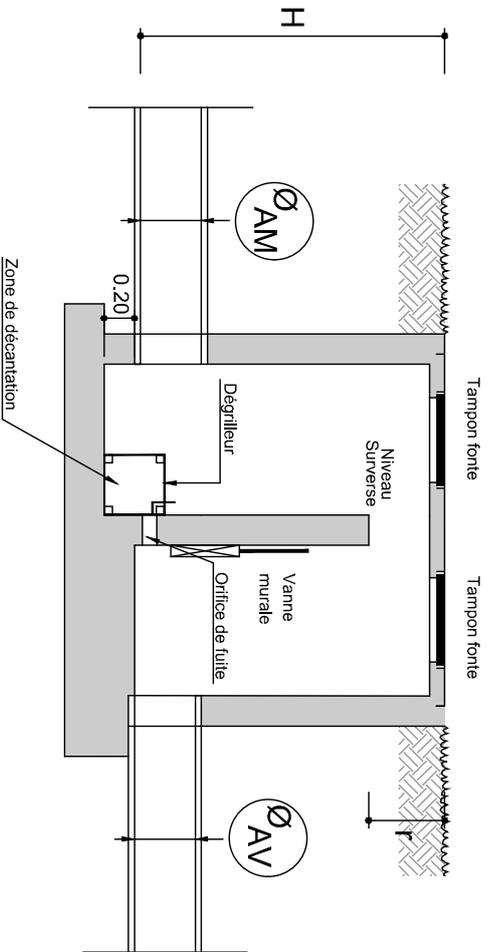
PROJET DE LOTISSEMENT

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE RETENTION B

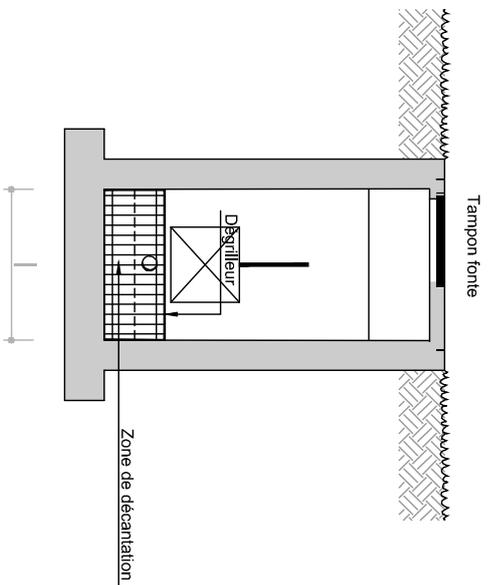
ANNEXE 05

Schéma de principe

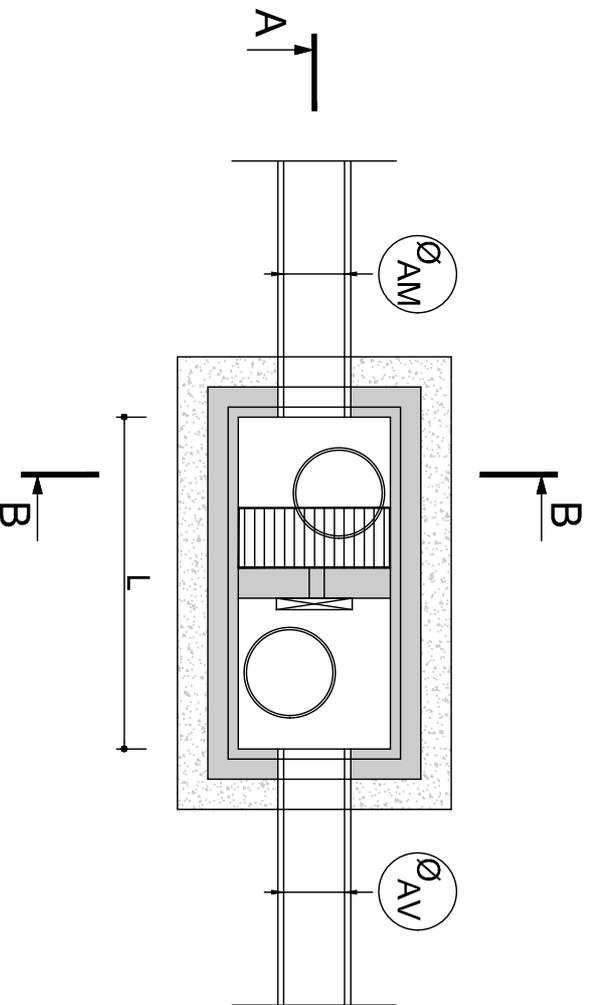
COUPE A-A



COUPE B-B



VUE EN PLAN



- H = hauteur du regard
- L = longueur intérieure du regard
- I = largeur intérieure du regard
- r = revanche = hauteur du miroir du bassin
- Dégrielleur = Dégrielleur INOX entrefer en fonction de l'orifice (pour DN 100= 3cm) Barreaux circulaires. Éléments démontables sur la largeur de la chambre. Grilles sur les côtés 40x40cm. (passage DN 600) Renforts pour accepter le poids d'une personne.

Ø_{AM} = diamètre de la canalisation pluviale amont

Ø_{AV} = diamètre de la canalisation pluviale aval

PROJET DE LOTISSEMENT	ANNEXE 06
OUVRAGE DE REGULATION	Schéma de principe